

Valeurs[®] d'exemples

PALMARÈS RÉGIONAL 2013

de l'architecture
et de l'aménagement



Allier
Cantal
Haute-Loire
Puy-de-Dôme



Union Régionale

des **CAUE**
D'AUVERGNE



AUVERGNE

ÉDITO

2009, 2011, 2013...

Après 2009 et 2011, le palmarès d'architecture et d'aménagement « Valeurs d'exemples® » 2013 présente l'exemplarité de la production architecturale et paysagère en Auvergne.

Pour cela, l'Union régionale des CAUE d'Auvergne s'est entourée de ses partenaires « historiques », l'Ordre des Architectes, la Maison de l'Architecture et la DRAC, également soutenue, pour cette édition par de nouvelles structures.

Ce palmarès souligne toujours la nécessaire collaboration qui associe maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour un objectif partagé : produire un urbanisme et une architecture de qualité, connectés avec le paysage et le patrimoine.

Les opérations qui ont séduit le jury de professionnels ont toutes fait le lien entre l'identité d'un site et la modernité des interventions, pour une qualité d'usage renouvelée.

L'Auvergne confirme ainsi le dynamisme de son territoire et la créativité de ses acteurs. Parfaitement intégrés dans son patrimoine architectural et paysager, ces nouveaux lieux, espaces et équipements publics, logements... renouvellent son image et affirment sa vocation d'accueil.

Ce palmarès prouve aussi que le patrimoine est plus que jamais au cœur des réflexions : maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage ont largement pris conscience de ce potentiel, et leurs projets communs s'attachent à le valoriser ou l'adapter si nécessaire aux modes de vie contemporains, aussi bien dans les villes que dans les espaces ruraux.

La notion de développement raisonné est plus que jamais intégrée au processus de conception : densifier les tissus urbains, économiser les ressources, développer les filières locales en choisissant des matériaux et des mises en œuvre adaptés... Loin des modes technologiques, les opérations proposées dans cet ouvrage montrent une Auvergne exemplaire, en architecture, urbanisme et environnement.

« **VALEURS D'EXEMPLES®** »
À SUIVRE...

Maurice Mestre,

*Président de l'Union Régionale des CAUE d'Auvergne
et co-président du Jury.*

Jean Frébault,

*Président du Conseil de Développement du Grand Lyon,
ancien Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme et co-président du Jury.*

INTRO

VALEURS D'EXEMPLES®

2013

Après le succès de l'édition départementale du Palmarès « Valeurs d'exemples® » initiée par le CAUE 63 dans le Puy-de-Dôme en 2009, puis de l'édition régionale en 2011 avec l'Union régionale des CAUE, la troisième édition 2013 présente la production architecturale et paysagère la plus récente - et la plus remarquable - de la région Auvergne.

Le Palmarès « Valeurs d'exemples® » change peu dans sa forme et élargit son partenariat, avec le soutien de : la Délégation à l'Aménagement du Territoire Massif Central, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, la Fédération Française du Bâtiment région Auvergne, l'Union régionale des bailleurs sociaux, la CAPEB Auvergne, du Conseil régional d'Auvergne et des parcs naturels régionaux Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne.

L'objectif pour les années à venir sera de développer ces relations fructueuses, voire d'étendre le périmètre du Palmarès aux territoires voisins pour qui la qualité architecturale et paysagère est aussi, comme en Auvergne un enjeu essentiel.

PALMARÈS

DE L'ARCHITECTURE

et de l'aménagement

111 opérations en lice...

Qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou d'interventions sur du bâti ancien, les opérations publiques ou privées situées en région Auvergne, datant de moins de 5 ans et n'ayant pas déjà été présentées aux précédents palmarès, ont pu concourir. Les réalisations devaient être cohérentes avec leur environnement, bénéficier d'une approche transversale et d'une démarche pertinente en termes d'accessibilité et de maîtrise de l'énergie.

Les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage de la région Auvergne ont présenté ensemble 111 réalisations dans 5 catégories.

Une première sélection a été réalisée par chacun des CAUE des quatre départements, en association avec leurs partenaires.

68 projets ont été retenus et soumis à l'avis du jury après une sélection régionale réalisée par le comité de pilotage du Palmarès.

LE JURY

DU PALMARÈS

2013

Le jury, co-présidé par **Maurice Mestre**, Président de l'URCAUE et **Jean Frébault**, Président du Conseil de Développement du Grand Lyon, a évalué chacune des réalisations retenues. Il a distingué vingt-deux projets qui font l'objet d'un prix régional ou départemental ou d'une mention. Souverain, il n'a pas souhaité décerner de prix dans certaines catégories.

Chaque membre du jury a disposé d'une voix délibérative, sauf si celui-ci était impliqué dans la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas, il n'a pas pris part au vote* pour la catégorie concernée.

- **M. Jean Frébault**, Président du Conseil de Développement du Grand Lyon, ancien Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme et co-président du Jury
- **M. Maurice Mestre**, Président de l'URCAUE et co-président du Jury
- **M. Michel Astier**, Directeur du CAUE du Puy-de-Dôme
- **Mme Jocelyne Grenier**, Directrice du CAUE de l'Allier
- **Mme Marie-Françoise Christiaens**, Directrice du CAUE du Cantal
- **Mme Charlotte Bauzac**, Architecte-conseiller du CAUE de la Haute-Loire, représentant M. le Directeur du CAUE de la Haute-Loire
- **Mme Karine Enjolras**, Architecte, représentant M. le Président du Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Auvergne
- **Mme Catherine Jacquot**, Architecte-conseil de la DRAC, représentant M. le Directeur de la DRAC Auvergne
- **M. Christian Bouchardy**, représentant M. le Président du Conseil régional d'Auvergne
- **M. Christian Caignol**, Président de la Maison de l'Architecture d'Auvergne
- **M. Andréas Christo-Foroux**, Architecte-conseil de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
- **M. Michel Girard**, Vice-Président, représentant M. le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme,
- **M. Bruno Dumétier**, Architecte-conseil de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire,
- **Mme Michèle Delaigue**, Paysagiste-conseil de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
- **Mme Pascale Francisco**, Architecte des Bâtiments de France du Cantal
- **Mme Muriel Cros**, Architecte des Bâtiments de France du Puy-de-Dôme, représentant M. le Directeur du STAP du Puy-de-Dôme
- **M. Paul Léandri**, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
- **M. Luc Robin**, architecte, représentant M. le Maire de la ville de Vichy
- **M. Didier Filliot**, chargé de mission, représentant M. le directeur de la DREAL

*Mme Karine Enjolras, M. Mestre et Mr. Girard n'ont pas pris part au vote pour dans la catégorie « Espace public, commune de moins de 2 000 habitants ».
M. Christian Bouchardy n'a pas pris part au vote dans la catégorie « Équipement public et lieu de travail ».

ECOHAMEAU DE BERTIGNAT

Bertignat / Puy-de-Dôme

**PRIX
DÉPARTEMENTAL - 63**

Maître d'ouvrage :

**COMMUNE DE
BERTIGNAT**

Maître d'œuvre :

BORIS BOUCHET

Bertignat est situé à 750 mètres d'altitude, sur les pentes du Livradois. Le site retenu pour accueillir de nouveaux habitants est en continuité du bourg - l'école fait liaison - en léger surplomb du village. L'écohaméau est conçu dans une démarche environnementale, permettant la création de nouveaux lieux de vie et de logements performants, sans pour autant dénaturer un site exposé, à haute valeur paysagère. La mixité sociale est également un objectif de l'opération dont témoigne la diversité du programme. Des maisons locatives en bande sont prévues à

l'ouest, organisées autour de deux cours. Des lots libres, parmi lesquels 7 sont proposés en auto-promotion accompagnée, 3 logements locatifs sociaux communaux (aujourd'hui réalisés et habités) occupent la pente est. Un équipement public est prévu en partie haute, contribuant, avec les espaces publics associés à l'animation du futur quartier.

Le plan masse organise le découpage de parcelles en fonction des vues sur le Forez et sur le village, tout en prévoyant la production de constructions passives. Les règles d'implantation et les variations possibles de l'architecture prolongeront le motif du paysage depuis le village, tout en favorisant la mutualisation souhaitée des espaces et des équipements. Les espaces publics sont conçus avec des matériaux naturels et perméables, les déplacements piétons seront favorisés. L'écoquartier de Bertignat se veut une traduction de la nouvelle charte du PNR Livradois-Forez qui prône un urbanisme frugal en espace et en énergie.



*Le plan de composition
organise les volumes
sur la pente, tenant
compte de l'orientation
et des vues sur le village
et le Forez.*



RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT SAINT-GÉRAUD

Aurillac / Cantal

**PRIX
DÉPARTEMENTAL - 15**

Maître d'ouvrage :

LOGISENS

Maître d'œuvre :

**MÉTAFORE, PATRICK
REYGADE**

La démarche s'inscrit dans la stratégie municipale d'implantation de population nouvelle en centre ville. Le terrain contigu du monastère Saint-Géraud est à l'origine de la ville médiévale et la qualité de la restructuration du quartier est évidemment un enjeu essentiel. Le programme consiste à ouvrir sur la ville cet espace clos, avec la démolition de bâtiments place des Docks. Le percement dégage de grandes perspectives vers les différentes places et offre l'opportunité de créer un vaste espace public où sera exclu l'usage de la voiture.

Un parking est créé sous les bâtiments, accessible depuis la place des Docks. Une faible pente permet de retrouver le niveau de l'abbatiale depuis l'entrée du site. Les bâtiments sont implantés de manière à cadrer les vues sur l'abbatiale et sur l'espace de la Maison paroissiale. 1 000 m² de commerces et les locaux de la Poste sont programmés en rez-de-chaussée où une circulation à couvert est prévue. L'écriture architecturale s'affirme de façon contemporaine, évitant tout pastiche, mais s'inspire de références locales proches : bardages bois pour les greniers, balcon bois, auvents, colombages... visibles sur les maisons en bordure de la Jordanne ou en centre ville.



Les nouveaux bâtiments
recomposent un espace public
piétonnier à proximité de l'abbatiale
et de la maison paroissiale.



La démolition des bâtiments
permet une ouverture sur le cœur
d'îlot et sur l'église.

SCHÉMA DIRECTEUR

DU CAMPUS DES CÉZEAUX ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER *Aubière / Puy-de-Dôme*

**PRIX
DÉPARTEMENTAL - 63**

Maître d'ouvrage :

**RECTORAT - ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

Maîtres d'œuvre :

**CAP PAYSAGES,
INGEROP VRD,
P. ROBERT, ARCHITECTE,
NOCTABENE, B.E. Lumière**

Le principe du schéma directeur consiste en une réorganisation des tracés viaires et un redécoupage parcellaire. L'objectif est de pouvoir densifier fortement le campus et de projeter un véritable quartier de ville sur le site.

Le projet, élaboré en partenariat avec les collectivités locales et les associations, se décline autour de quelques thèmes essentiels :

- densifier, en implantant de nouveaux laboratoires,
- favoriser le développement des transports en communs, en initiant des déplacements doux et en contrôlant l'usage de l'automobile,
- inscrire le schéma directeur dans une démarche de développement durable : développer une trame verte,

favoriser les projets avec les associations de protection de l'environnement, gérer les eaux pluviales, rénover du chauffage urbain commun, entretenir et gérer les 70 hectares du site. Tous ces aménagements d'espaces publics sont programmés sur une dizaine d'années.



*Le Clos Vasarely,
transformé en prairie
arborée au centre
du campus.*



*Le mail, liaison piétonne
entre l'avenue de l'Université
et le Clos Vasarely.*



ISSOIRE - 63

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ABBATIALE SAINTE-AUSTREMOINE

Maître d'ouvrage :
VILLE D'ISSOIRE

Maîtres d'œuvre :
ANDRÉ DAVID, ARTE FACTO
(EVELYNE MARQUETTE)

L'étude permet une visualisation actualisée du site après les restructurations réalisées ou prévues des équipements publics : médiathèque, espace d'art roman, école de musique, salle de spectacles... L'objectif est de rappeler la genèse du site et son évolution afin d'appréhender tous les enjeux d'une recomposition des espaces publics : prendre en compte l'histoire, identifier les strates urbaines et définir l'échelle cohérente pour une intervention judicieuse, tenir compte des usages... pour une mise en valeur de l'abbatiale et des équipements à très forte valeur identitaire.



SAINT-ILLIDE - 15

RECOMPOSITION DU CENTRE BOURG

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE SAINT-ILLIDE

Maître d'œuvre :
DANIEL ROUGE

Le bourg de Saint-Illide, village rue aligné sur la crête ne disposait pas d'un réel espace public appropriable. La programmation d'une EHPAD a été l'opportunité de réfléchir à une recomposition globale du village permettant le bon fonctionnement de nouveaux équipements et la création d'espaces publics sécurisés. L'implantation de l'EHPAD nécessite la démolition de la salle des fêtes, reconstruite sur un site plus adapté et associé aux nouveaux espaces publics. Ceux-ci sécurisent les déplacements piétons, notamment des scolaires, offrent du stationnement pour les équipements et surtout des espaces conviviaux, interface entre le village et l'EHPAD.



AMÉNAGEMENT DU SANCTUAIRE

Corent / Puy-de-Dôme

**PRIX
RÉGIONAL**

Maître d'ouvrage

**CONSEIL GÉNÉRAL
DU PUY-DE-DÔME**

Maître d'œuvre

**CLAUDE CHAZELLE,
ATELIER RÉGIONAL
DE PAYSAGE ET
D'ARCHITECTURE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Les découvertes archéologiques de renommée internationale réalisées sur le plateau de Corent sont à l'origine de l'aménagement du sanctuaire.

La mise en valeur du site archéologique s'appuie sur une scénographie qui révèle le potentiel paysager, historique et scientifique du site : elle affirme la notion de cadre, ici la parcelle du sanctuaire. Deux murs de pierres sèches et un mur de soutènement soulignent une structure de terrasse. Ces murs créent la mise à distance nécessaire à la perception des vestiges. Ils matérialisent l'intervention contemporaine sur le territoire actuel, lui-même encore calé sur les traces antiques : le périmètre du sanctuaire correspond toujours aux limites parcellaires actuelles ! Se greffent ensuite des éléments

nécessaires à l'immersion et à la compréhension du parcours : rampes en modelé de terrain, plateformes et passerelles légères. La strate gallo-romaine est suggérée par des modelés de terrain en remblai - bourrelets de terrain, plateformes... - les vestiges gaulois sont montrés par des terrassements en déblai : fossés, trous de poteaux...



*Les poteaux en bois
matérialisent le péristyle.
Les structures les plus
hautes figurent l'entrée
du sanctuaire à 3,5 m au
dessus du sol gaulois.*



AMÉNAGEMENT

D'UN PONTON ET D'UN OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE AU LAC DU PÊCHER

Chavagnac / Cantal

PRIX DÉPARTEMENTAL • 15

Maître d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DE MURAT

Maître d'œuvre

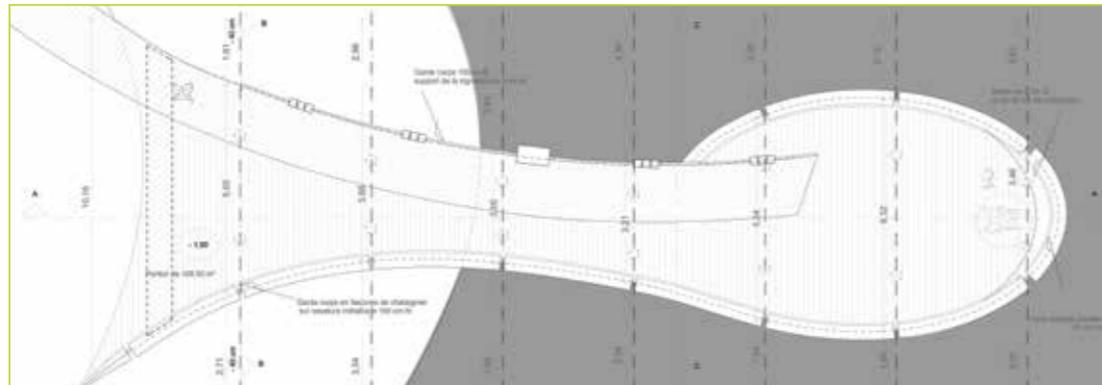
AGENCE TRINH
ET LAUDAT

Le contexte naturel du lac du Pêcheur méritait toute l'attention apportée à ces deux petits projets par le maître d'ouvrage et les concepteurs : pas question d'éléments préfabriqués, mais du sur-mesure et des matériaux locaux pour une parfaite intégration.

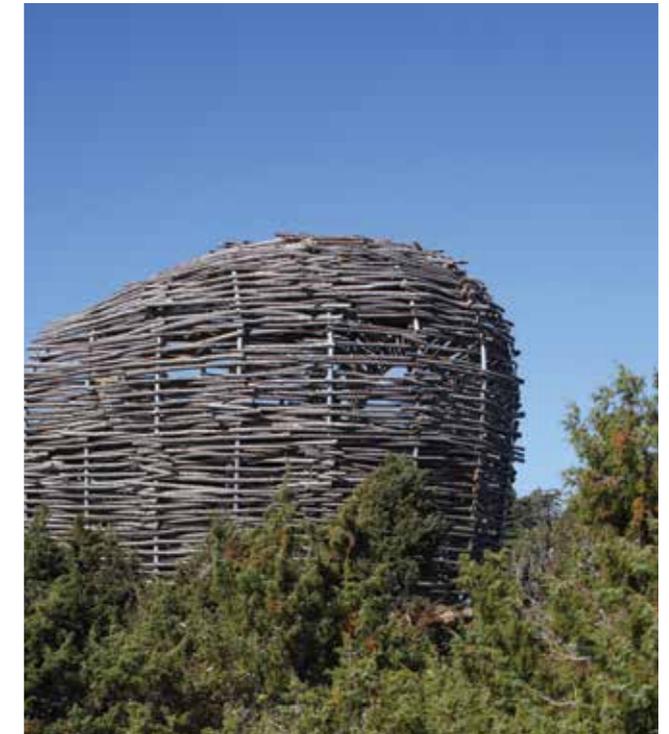
Malgré une simplicité apparente, les interventions ont nécessité des études poussées pour assurer leur stabilité et leur sécurité.

Le dessin du ponton prolonge le mouvement des contours de la berge, sur une vingtaine de mètres en surplomb de l'eau. L'ossature métallique est dissimulée par des fascines de châtaigniers, issues de la forêt domaniale proche. Sur la

berge opposée, l'observatoire est conçu comme un nid sur le même principe constructif.



La même technique est utilisée pour les 2 projets : la tresse de châtaignier dissimule les éléments de la structure.



RÉHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE

Lac d'Aydat / Puy-de-Dôme

**PRIX
RÉGIONAL**

Maître d'ouvrage

**SYNDICAT MIXTE DES
VALLÉES DE LA VEYRE
ET DE L'AUZON.**

Maîtres d'œuvre

**SINBIO, AGENCE +2
PAYSAGE**

Le lac d'Aydat souffrait d'une accélération de son eutrophisation générant un développement excessif d'algues, préjudiciable à la qualité des eaux et de l'écosystème aquatique.

L'objectif principal de l'aménagement était de retrouver la filtration naturelle des eaux de la Veyre qui alimentent le lac. Cet objectif s'accompagnait d'une démarche plus large prenant en compte la dimension paysagère et touristique exceptionnelle du site. La zone humide avait été comblée dans les années 70 afin d'aménager des terrains de sport et un parking. Il s'agissait donc d'évacuer les déblais afin de remettre en fonction la zone humide d'origine et ses capacités de filtration naturelle. Les 16 000 m³ de déblais ont permis la réhabilitation de la carrière

de Combegrasse exploitée illégalement dans le site classé de la Chaîne des Puys. En amont, des bassins opèrent un premier filtrage par sédimentation. La requalification de la zone a permis de retrouver un milieu riche en biodiversité. La volonté pédagogique du programme se matérialise par les aménagements qui permettent de découvrir le renouveau de cet écosystème. 230 mètres de ponton en bois, accompagnés de belvédères et d'observatoires surplombent la zone, sans risque de dégradation. Le mélèze utilisé, naturellement imputrescible, ne nécessite pas de traitement pouvant altérer la qualité des eaux.



Les pontons de mélèze organisent le parcours et permettent la découverte du site en amont du lac.



LANAU - 15

AMÉNAGEMENT DU SITE DE LANAU

Maître d'ouvrage :
SYNDICAT MIXTE DU LAC
GARABIT GRANDVAL

Maîtres d'œuvre :
A3 PAYSAGE, CLEF DE VOÛTE,
GÉOVAL

L'aménagement vient en accompagnement de la création d'un bâtiment de loisirs en bord de lac. Un stationnement en gazon renforcé est créé en amont du site afin d'en préserver la tranquillité. Une noue récupère les eaux de ruissellement, interdit le stationnement et délimite l'aire de détente qui se prolonge par un petit belvédère en surplomb de l'eau. Près du bâtiment sont aménagés des pontons d'accès, ainsi qu'un espace de jeux.



SAINT-SAUVES D'AUVERGNE - 63

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PRESBYTÈRE

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE SAINT-SAUVES
D'AUVERGNE

Maîtres d'œuvre :
KARINE ENJOLRAS (INTÉRIEUR
RUE), VRD INGÉNIERIE

Le transfert de la mairie dans l'ancien presbytère s'inscrit dans un projet global de requalification du centre bourg. L'aménagement des espaces publics accompagne ce transfert et affirme la nouvelle vocation de la rue, traitée comme le parvis de l'école et de la mairie et non plus comme simple voie de circulation. Au sud, l'ancien jardin en terrasses du presbytère devient public et accueille des sculptures, accessibles par des passerelles bois en franchissement des noues.



AUZERS - 15

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Maître d'ouvrage :
COMMUNE D'AUZERS

Maître d'œuvre :
ATELIER D'ARCHITECTURE
SIMON TEYSSOU

La requalification des abords de l'église s'affirme par un retour du végétal sur un espace public auparavant envahi par le goudron. L'aménagement redéfinit à minima l'espace de circulation automobile : voie de traverse, accès des riverains et quelques stationnements. Il préserve les espaces latéraux par un traitement végétal - herbe et plantations - et par un socle en dallage pierre au sud de l'église.



CÉBAZAT - 63

EXTENSION DU PARC MONTGROUX

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE CÉBAZAT

Maître d'œuvre :
LOUIS DUBREUIL, SYCOMORE
PAYSAGE

Le parc Montgroux est un équipement public attractif de l'agglomération clermontoise que souhaitait développer la commune. Le thème identitaire de l'eau, avec la proximité du Bédat, la présence d'un ancien moulin et de son bief dans le périmètre du parc est repris pour l'extension. La création d'un plan d'eau, « piège » à oiseaux aquatiques permet de les découvrir grâce à des pontons et des observatoires. Une roselière récupère l'eau et la filtre avant qu'elle ne retourne dans le bief. Des parcours diversifiés multiplient les perceptions sur le site : pontons, pas japonais à travers la roselière, allées piétonnes...



IADT

INSTITUT D'Auvergne DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme

**PRIX
RÉGIONAL**

Maître d'ouvrage

**CONSEIL RÉGIONAL
D'Auvergne**

Maître d'œuvre

**AGENCE BABIN ET
RENAUD ARCHITECTES**

L'IADT, isolé à l'angle du boulevard F. Mitterrand et de la rue Kessler, comble élégamment les vides qui l'entourent. Sculpté dans la masse, il s'affirme de façon incontournable par une expression vigoureuse et minérale le long du boulevard.

Par un gabarit étudié et de subtils calepinages de façades, il évoque ses voisins les plus proches, mais sait aussi se tenir en retrait, préservant le siège de l'université d'Auvergne.

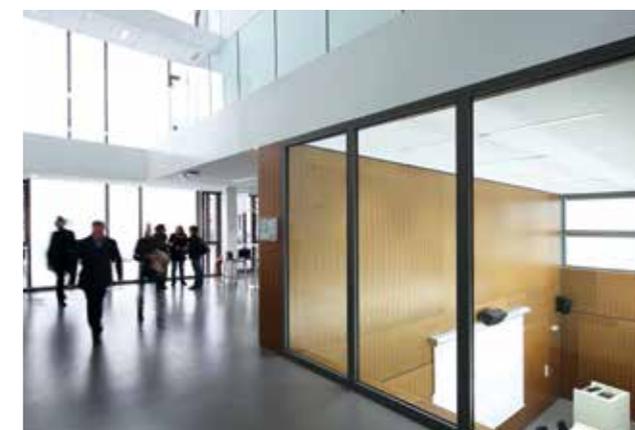
La boîte claire et vitrée du hall annonce l'ambiance de l'espace central intérieur, contraste saisissant avec l'extérieur, ouvert sur trois niveaux et ponctué par les jeux de passerelles.

La transparence semble être le fil conducteur : vues sur

l'amphithéâtre en rez-de-jardin, vues filtrées sur l'extérieur, garde-corps en verre qui ne cachent rien au regard.



La transparence est de rigueur dans l'espace central intérieur, auditorium vitré, garde-corps en verre...



RÉHABILITATION DE LA MÉDIATHÈQUE D'AURILLAC

Aurillac / Cantal

**PRIX
DÉPARTEMENTAL - 15**

Maître d'ouvrage

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC
(CABA)**

Maîtres d'œuvre

**BASALT ARCHITECTURE /
ID + INGÉNIERIE /
IMPÉDANCE BÂTIMENT**

Le projet de réhabilitation de la médiathèque d'Aurillac répond à une problématique urbaine avant d'améliorer le fonctionnement interne du bâtiment.

Construit en centre ville, en 1975, celui-ci fonctionnait en autarcie, replié sur lui-même. L'option de dédier le rez-de-chaussée aux garages et aux réserves et les étages à l'accueil du public ne favorisait pas l'ouverture sur l'extérieur !

Le nouveau parti pris sera donc de replacer cet équipement culturel dans son environnement urbain et d'affirmer son accessibilité et plus généralement celle de la culture à tous.

L'accueil est donc désormais localisé au rez-de-chaussée, sur le parc voisin et permet des transparences sur les espaces latéraux.

La rue d'accès est devenue une impasse piétonne et la médiathèque est dotée d'un parvis, favorisant une meilleure lisibilité de l'entrée et des possibilités de rencontres accrues. À l'intérieur, le décroisement total de tous les niveaux et le percement d'un imposant patio central permettent à la lumière de pénétrer au centre de l'édifice.

Cette volonté de transparence vers la ville, mais aussi entre les différents niveaux de la médiathèque s'accompagne d'un travail précis concernant l'acoustique : échanger certes, mais dans un contexte propice à la lecture et à la réflexion.

Le mobilier, dessiné sur mesure ainsi que la signalétique, le choix d'une polychromie audacieuse, complètent la transformation radicale de la médiathèque.



La création d'un parvis, accompagné de mobilier, transforme dès l'extérieur la médiathèque en lieu de rencontres.



CENTRE ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Cayrols / Cantal

MENTION - 15

Maître d'ouvrage
**CONSEIL GÉNÉRAL
DU CANTAL**

Maître d'œuvre
**ATELIER SIMON
TEYSSOU**

Nos paysages sont parfois pollués par des bâtiments utilitaires où le souci de l'économie fait abstraction de l'insertion dans le site ou de la qualité d'usage.

Ce ne sera pas le cas du centre routier départemental de Cayrols qui s'intègre discrètement en bordure d'une petite zone d'activités.

Conçu sur deux niveaux, il prend appui dans la pente, ce qui permet de hiérarchiser les éléments du programme :

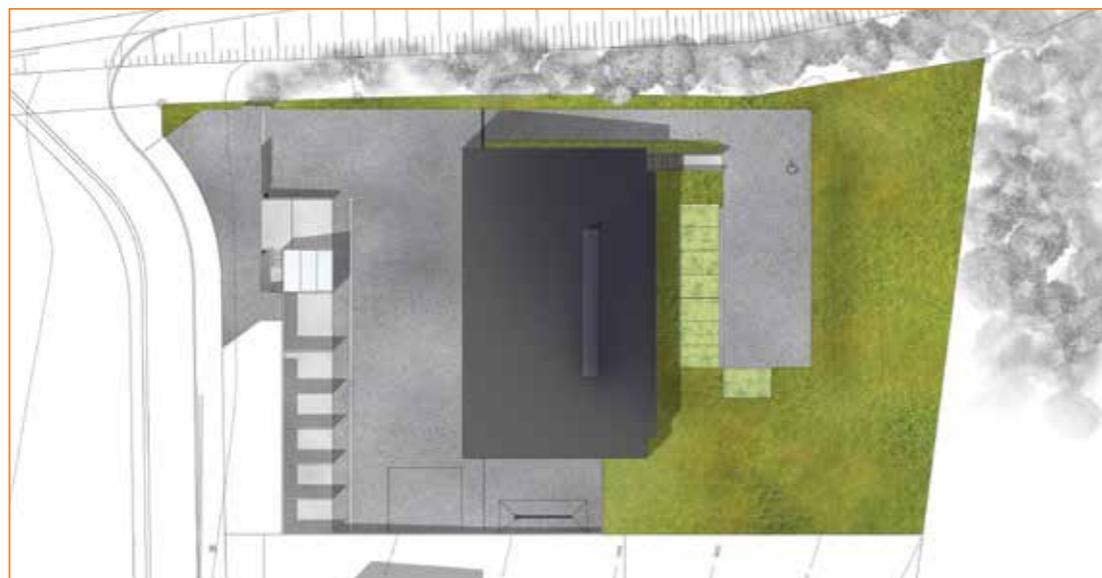
- en haut les bureaux et lieux de vie, accessibles depuis le parking par une passerelle,
- en contrebas, en double hauteur, les garages et lieux de

maintenancement sont au plus près de la sortie, en cas d'urgence.

Le socle du bâtiment est réalisé en béton et supporte une ossature bardée en mélèze pour la partie supérieure.

À l'intérieur, un double escalier relie les deux niveaux dont l'interface est éclairée en lumière naturelle par un shed et dont la pente permet l'implantation de capteurs solaires thermiques assurant la production d'eau chaude.

La vaste toiture est mise à profit pour récupérer les eaux de pluie : la consommation en eaux du centre routier est importante, due au lavage des véhicules.



*La passerelle permet
l'accès aux bureaux
directement depuis le
parking.*



*Le shed permet un éclairage
naturel en partie centrale du
bâtiment.*



LYCÉE AGRICOLE GEORGES SAND

Yssingeaux / Haute-Loire

MENTION - 43

Maître d'ouvrage

**CONSEIL RÉGIONAL
D'Auvergne**

Maîtres d'œuvre

**BEHC ARCHITECTES
RHONE-ALPES, PIERRE
CHOMETTE**

La fusion de deux lycées nécessitait la transformation de l'établissement avec un programme lourd de restructuration et d'extension en site occupé. Le nouvel équipement assure le lien entre la campagne et la ville d'Yssingeaux dont il requalifie l'entrée. Il regroupe sur plus de 20 000 m², dont 10 000 m² de bâtiments neufs, des espaces pédagogiques, logements, ateliers, gymnase, internat, ferme pédagogique... dont l'unité est affirmée par un matériau commun, le bois.

La façade sur rue, composée de plusieurs blocs unifiés par un large auvent annonce l'échelle de la ville proche. Les « poteaux-arbres » prolongent pour quelques dizaines de mètres encore

la campagne voisine. L'espace interne du lycée est recomposé sur un principe de jardins intérieurs organisant l'accès aux différents lieux, reliés les uns aux autres par des galeries périmétriques couvertes, indispensables à cette altitude.

Le bois est l'élément majeur du projet, associé à la pierre de lauze pour les soubassements sur rue, à la tuile et au zinc pour les toits. Le sapin douglas, essence locale, occupe une place essentielle. Le projet s'inscrit dans la stratégie régionale de développement de la filière bois, y compris pour l'énergie. La ville d'Yssingeaux a développé à cette occasion un réseau de chaleur alimenté au bois, auquel est évidemment raccordé le nouvel établissement.



La façade sur rue requalifie l'entrée de la ville. Le choix des matériaux et leur mise en œuvre participent largement à la qualité du projet.



Les circulations piétonnes sont protégées des intempéries par des galeries couvertes.



ESPACE CULTUREL

« LES JUSTES »

Le Cendre / Puy-de-Dôme

MENTION - 63

Maître d'ouvrage

**CLERMONT
COMMUNAUTÉ**

Maître d'œuvre

**MTA, MARCILLON
THUILIER ARCHITECTES**

L'implantation du nouvel équipement culturel en limite urbaine affirme la volonté de connecter la ville avec les éléments majeurs du grand paysage, la chaîne des Puys et le plateau de Gergovie. Les vues cadrées depuis les principaux espaces, salles de danse et de spectacle, sur ces reliefs majeurs attestent de la justesse du projet.

La fragmentation architecturale organisée autour du patio central révèle les éléments du programme. L'école de danse, l'école de musique et l'espace scénique s'affichent de façon autonome, fonctionnellement et esthétiquement, mais forment bien un ensemble cohérent où le patio central joue un rôle

essentiel et fédérateur. L'utilisation du bois - mélèze et douglas - affirme la cohérence du projet, non par l'unité, mais par la variation de mises en œuvre sur le thème des disciplines artistiques accueillies.



*La chaîne des puys,
démultipliée par le jeu de
miroirs, vue depuis la salle
de danse.*



*De jour comme de nuit, le bâtiment
affirme l'identité du territoire.*



ESPACE RURAL DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Marsac-en-Livradois / Puy-de-Dôme

MENTION - 63

Maître d'ouvrage

**COMMUNE DE MARSAC-
EN-LIVRADOIS**

Maître d'œuvre

BORIS BOUCHET

Le nouvel équipement communal affiche le long de la RD 906, axe principal de la vallée de la Dore, une architecture contemporaine fortement ancrée dans la réalité locale par le choix des matériaux : bois et pisé.

Le programme d'origine prévoyait la création de locaux médicaux confortant l'activité des professionnels de santé sur la commune. Simultanément, une petite surface alimentaire, à l'étroit et en retrait dans le bourg cherchait une nouvelle implantation plus favorable. L'architecte propose donc de regrouper les deux projets dans le même bâtiment, favorisant

une meilleure intégration dans l'alignement bâti existant. Le respect des volumétries traditionnelles, l'efficacité économique et thermique conduisent naturellement à la superposition des fonctions : commerce en rez-de-chaussée et locaux médicaux à l'étage. Le plan en « L » permet de dégager un jardin et espace de stationnement, à l'arrière et à l'avant, une petite place permettant les accès. Le bâtiment, édifié au nord en mitoyenneté, superpose un volume en bois sur un socle en pisé.

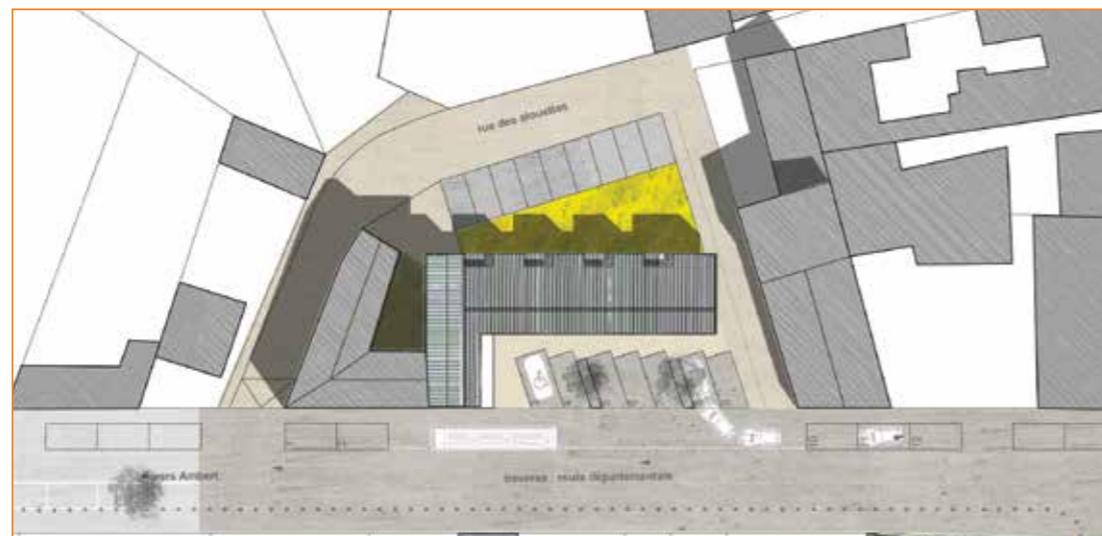
À l'est, cinq boîtes cadrent les vues sur le village et le Forez. À l'ouest, de grandes traverses ajourées assurent l'équilibre entre intimité et lumière pour les salles d'attente. Le mur intérieur nord, construit en pisé sur une double hauteur, fait office de mur trombe et régule la température intérieure.



L'espace rural de proximité : un projet contemporain au cœur du village, à quelques dizaines de mètres d'un bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques.



Le mur intérieur en pisé fait office de mur trombe et participe au confort intérieur.



EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'EHPAD

Arlanc / Puy-de-Dôme

MENTION - 63

Maître d'ouvrage

EHPAD ARLANC

Maîtres d'œuvre

**ATELIER
D'ARCHITECTURE
SIMON TEYSSOU,
BORIS BOUCHET**

L'ancien hospice du XIX^e siècle avait été agrandi une première fois dans les années 80. L'objectif de la nouvelle extension est de recomposer un ensemble cohérent et fonctionnel. Les trois corps de bâtiments délimitent aujourd'hui un vaste jardin intérieur, surplombé par une coursive faisant office de terrasse pour les nouvelles chambres.

La seconde phase de travaux concerne la restructuration de l'extension intermédiaire. La découpe de la façade à l'avant de laquelle se greffe un nouveau volume prolongeant les chambres, permet d'agrandir celles-ci de 16 à 21 m², de supprimer l'ensemble des ponts thermiques et de retrouver

une esthétique conforme à celle du nouveau bâtiment.

Là encore, la ressource locale est valorisée avec l'utilisation du bois en structure et bardage. Cette stratégie a permis aux architectes de proposer dès la phase concours une performance thermique accrue pour la nouvelle extension et la réhabilitation du bâtiment intermédiaire : une performance THPE « très haute performance énergétique », soit une réduction de 20% des besoins par rapport à la réglementation en vigueur.

Une chaufferie bois a été également créée dans un ancien hangar rénové, en limite est de la parcelle.



Le jardin intérieur, surplombé par la coursive sur laquelle s'ouvrent les chambres.



BELLERIVE-SUR-ALLIER - 03

LES JARDINS DU BOST

RÉHABILITATION DE LA FERME MODÈLE

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER

Maître d'œuvre :
ACA ARCHITECTES & ASSOCIÉS

Le bâtiment, réhabilité et agrandi accueille un programme double, non sans lien avec l'activité d'origine : un maraîcher privé et un musée rural en gestion publique. Un logement est également créé dans la tour.



YDES - 15

ÉCOLE

ET GARDERIE

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE YDES

Maître d'œuvre :
AGENCE BRUHAT & BOUCHAUDY

Le nouvel équipement est structuré comme un village auquel est appliquée une démarche environnementale globale. Les différents volumes sont traités comme des maisons à toiture deux pans, conformément au POS et reliés par des circulations couvertes par une toiture terrasse.



AURILLAC - 15

RÉHABILITATION DE LA PISCINE

EN CENTRE CULTUREL ET LOCAUX ASSOCIATIFS

Maître d'ouvrage :
VILLE D'AURILLAC

Maître d'œuvre :
AGENCE MÉTAFORE

Le projet de restructuration de ce site emblématique de la ville se développe suivant trois axes : un nouveau principe de distribution avec la création d'un volume saillant en partie centrale, l'exploitation des potentialités énergétiques du site, en particulier de la forte inertie due aux masses de béton des piscines intérieures, enfin une mise en valeur des abords correspondant aux nouvelles pratiques. La nouvelle architecture se caractérise par l'ajout d'une double peau aluminium et verre, faisant office de mur trombe sur les deux niveaux inférieurs.



AURILLAC - 15

SURÉLÉVATION DU PÔLE TERTIAIRE

VILLAGE D'ENTREPRISES DU BASSIN D'AURILLAC

Maître d'ouvrage :
SEBA 15

Maîtres d'œuvre :
J.P. REUILLARD, AGENCE SYCOMORE ; SACHA ROUBINE

Le succès du village d'entreprises a été tel que quatre phases de travaux se sont succédées depuis 1997, consommant une grande partie de l'espace disponible.

Les 950 m² de la cinquième tranche des travaux ont été envisagés en surélévation d'un étage de la première tranche et ont été réalisés en structure mixte bois-métal, recouverte d'une peau en zinc. Le « plus » du projet consiste en l'extension du programme sur la toiture terrasse mitoyenne végétalisée, et la création d'un espace public suspendu et ouvert sur le paysage.



SAUXILLANGES - 63

MAISON MÉDICALE

Maître d'ouvrage :
SCI LES CHAMPS ROUGES

Maîtres d'œuvre :
ATELIER MALARTRE, AGENCE
BRUHAT & BOUCHAUDY

La maison médicale regroupe 3 cabinets de médecins et un cabinet d'infirmiers. L'architecture est volontairement simple, organisée en deux volumes reliés par une petite galerie vitrée. L'entrée principale est orientée au nord, marquée par un auvent en porte-à-faux et un mur en béton lasuré, traité comme support d'enseigne. À l'exception de ce mur, l'ensemble du bâtiment est bardé en sapin douglas non traité, destiné à griser. La couverture terrasse végétalisée assure une bonne insertion dans le paysage, depuis les points de vue en surplomb du site.



MARINGUES - 63

ÉQUIPEMENT SPORTIF

Maître d'ouvrage :
VILLE DE MARINGUES

Maître d'œuvre :
AGENCE BRUHAT & BOUCHAUDY

Le bâtiment, composé d'un socle en béton sablé sur lequel sont posés les tribunes et le volume en bois de la salle multi-sports, est implanté en bordure du stade existant. Il s'inscrit dans la pente afin d'en limiter l'impact visuel côté ville. Côté stade, le large débord de toit protège les tribunes du soleil et des intempéries. L'accès aux personnes à mobilité réduite est résolu par la création d'une rampe sur les remblais rapportés en façade ouest. Le bois est largement utilisé à l'intérieur pour les doublages acoustiques.



SAINT-OURS-LES-ROCHES - 63

CENTRE D'HÉBERGEMENT CLAIR MATIN

Maître d'ouvrage :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VOLVIC SOURCES ET VOLCANS

Maîtres d'œuvre :
ANNE MONTRIEUL
ET VINCENT BRUGEROLLES

Le plan de composition s'articule en compas autour d'une rotule située dans l'angle Nord-ouest, à la jonction de l'édifice rénové et du bâtiment neuf. Les deux corps de bâtiments protègent le parc au nord et à l'ouest, assurant l'intimité de l'espace et les vues sur la chaîne des puys à l'est et au sud. Le nouvel équipement s'intègre dans la structure du village par une typologie simple et par le choix de matériaux adaptés : bardage de bois ajouré, soubassement de teinte sombre rappelant la pierre de Volvic.



CORENT - 63

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE, DE L'ÉCOLE ET D'UN ESPACE CULTUREL

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE CORENT

Maître d'œuvre :
ATELIER 4

Le nouvel équipement communal est implanté à l'entrée nord du bourg de Corent, sur un site complexe, en raison notamment de la forte pente sur laquelle est édifié le village. L'implantation en partie haute du terrain permet une couture avec le bourg, facilite les accès piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite et préserve une réserve foncière en contrebas. La fragmentation des volumes, inspirée du développement organique du village, facilite l'intégration du bâtiment. Sa faible hauteur préserve également le panorama sur la vallée.



CLERMONT-FERRAND - 63

CENTRE HOSPITALIER

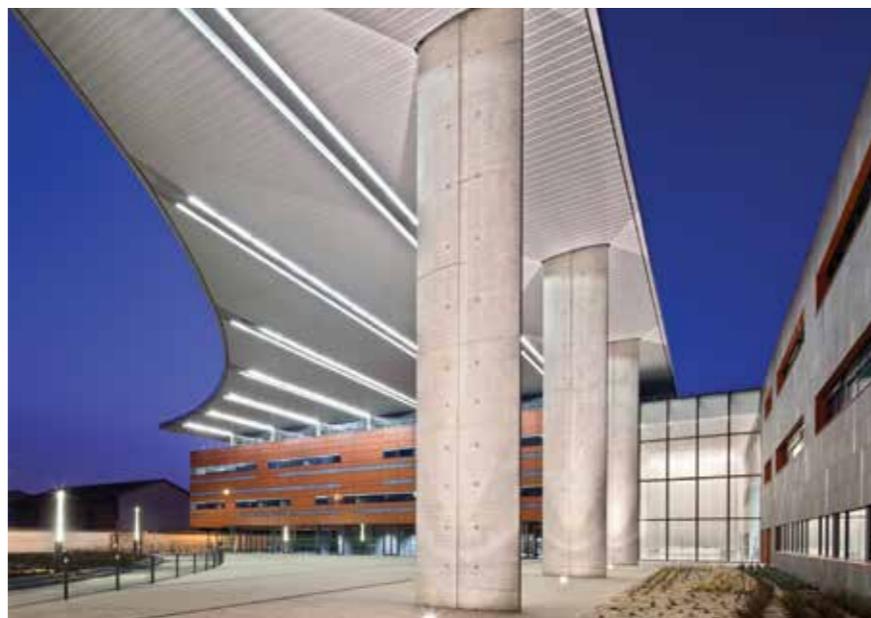
ESTAING

Maître d'ouvrage :
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE
CLERMONT-FERRAND

Maîtres d'œuvre :
GROUPE 6, JACOBS FRANCE
INGÉNIERIE

Avec une surface de 70 000 m² et une capacité de 565 lits, le CHU Estaing est autant un projet hospitalier qu'un projet de ville où le nouvel équipement fait figure de générateur urbain à partir d'un ancien site Michelin.

Signalé par son parvis et un auvent monumental, le bâtiment s'aligne aussi sur les dimensions et l'échelle du quartier avec une hauteur limitée à une quinzaine de mètres et reprend ponctuellement la trame viaire des quartiers anciens proches.



CELLES-SUR-DUROLLE - 63

PÔLE ENFANCE JEUNESSE

ET MAISON DU TOURISME

Maître d'ouvrage :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA MONTAGNE THIernoISE

Maîtres d'œuvre :
AGENCE BRUHAT & BOUCHAUDY ;
L. DUBREUIL, SYCOMORE
PAYSAGE ; JC MALARTRE *mobilier*

Implanté en retrait de voie, le bâtiment libère l'opportunité d'un petit espace public - rareté dans le village - qui se prolonge par un balcon ouvert sur la prairie et la Durole. Adossé au talus, le projet utilise la déclivité pour organiser les 3 entités du programme : le pôle tourisme et les salles de réunion accessibles depuis la rue, le pôle enfance en contrebas, ouvert sur l'espace calme et sécurisé de la prairie.



BLANZAT - 63

MÉDIATHÈQUE

AIMÉ CÉSAIRE

Maître d'ouvrage :
CLERMONT COMMUNAUTÉ

Maîtres d'œuvre :
PAUL GRESHAM,
STÉPHANE BARBOTIN-LARRIEU,
MICHAËL NERI

La médiathèque est pensée comme un élément majeur du paysage urbain à la charnière du centre ancien et des diverses extensions contemporaines. Sa géométrie s'inspire des volumes bâtis environnants qu'elle réinterprète et recompose dans une approche sculpturale, affirmant clairement la vocation publique du bâtiment. Le fonctionnement interne est organisé sur un principe de circulations fluides autour d'un atrium judicieusement ouvert, permettant des transparences sur les différents espaces de lecture, et au-delà sur le paysage urbain.



SAINT-SAUVES D'AUVERGNE - 63

RÉSIDENCE D'ARTISTES

ET CENTRE CULTUREL

Maître d'ouvrage :
SANCY ARTENSE COMMUNAUTÉ

Maîtres d'œuvre :
BRUNO BRUN,
FRANCK SABATIER

Le bâtiment d'origine est une ancienne maison de maître du XIX^e siècle, construite en limite du village. Le programme comporte un vaste atelier ouvert sur deux niveaux et parcouru par une mezzanine, une salle d'exposition et un petit duplex aménagé dans la partie ouest de l'édifice. Le pignon nord est percé d'une haute baie, assurant l'éclairage en lumière naturelle de l'atelier. L'entrée est annoncée et protégée par un porche au dessin contemporain, réalisé en acier et béton brut matricié.



RÉSIDENCE VICTOR DURUY

Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme

**PRIX
RÉGIONAL**

Maître d'ouvrage

OPHIS DU PUY-DE-DÔME

Maître d'œuvre

**ATELIER SERAJI
ARCHITECTES &
ASSOCIÉS**

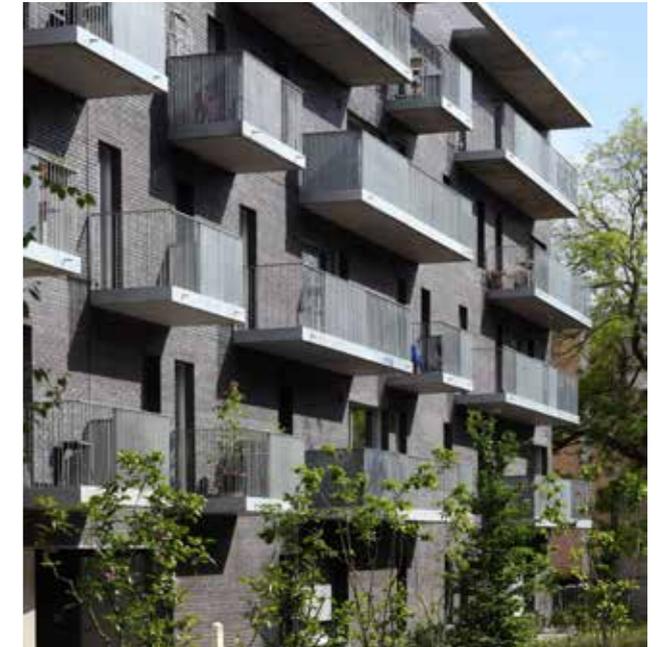
La résidence Victor Duruy propose 74 logements au cœur de l'ancien IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) et constitue l'une des dernières étapes de la restructuration de ce site remarquable du XIX^e siècle, conçu aujourd'hui comme un parc habité.

Le nouveau bâtiment s'inscrit au cœur de ce parc, en bordure du mail paysagé reliant la rue de Nohanent et l'avenue Bergougnan. La vocation de ce mail est de connecter le site à la ville, mais aussi de desservir les différentes opérations réalisées à ce jour.

Le face à face avec le bâtiment de l'ancienne École Normale d'Institutrices a exigé beaucoup d'attention quant à l'implantation des volumes et au choix des matériaux. La résidence est fractionnée en deux volumes, l'un dialogue avec le bâtiment historique de l'École Normale (logements en accession à la propriété), l'autre est en alignement sur la rue de Nohanent, à l'est (logements locatifs sociaux). Les façades sont traitées en briques noires argentées, en référence aux appareillages de l'ancien bâtiment. L'interstice entre les deux volumes donne discrètement à voir le jardin central attribué à la résidence. La plupart des logements sont traversants, ou à double orientation et disposent tous d'une terrasse ou d'un balcon, traité côté jardin en forme d'étoiles étirées



Le jeu de balcons anime la façade sud, ouverte sur le jardin.



Les logements en accession à la propriété alignés le long du mail central.

RÉSIDENCE BARBIER DAUBRÉE

Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme

**PRIX
RÉGIONAL**

Maître d'ouvrage

LOGIDÔME

Maître d'œuvre

**AGENCE RAUCH
MOURAIRE RESSOUCHE,
ARCHITECTURE ET
URBANISME**

L'opération de 40 logements se développe sur une parcelle triangulaire laissant peu de choix dans l'implantation des volumes. Ils sont localisés en périphérie de terrain et délimitent une cour intérieure, accessible par trois failles intercalées entre les bâtiments. La cage d'escalier, dissimulée derrière un littelage en bois, se glisse dans l'interstice ouest et dessert par un jeu de passerelles le premier étage de deux bâtiments. L'organisation du plan masse permet la création d'ambiances doubles dont profite chaque logement : une ouverture sur la rue, tempérée par l'implantation des jardins à l'avant et un repli sur la cour, plus calme et plus intime.

Le linéaire principal de la résidence s'aligne en surplomb et en retrait de la rue Barbier Daubrée, fractionné en deux volumes décalés et animés par la composition en emboîtement des logements en duplex. La faille entre les deux volumes raccroche la cour à l'espace extérieur et facilite les cheminements piétons. Trois « rues » se superposent sur ce linéaire : la rue Barbier Daubrée, le rez-de-jardin en surplomb d'environ trois mètres et la galerie de distribution des logements au dernier niveau.



*L'alignement sur la rue
Barbier Daubrée
et les rues de desserte
des logements.*



*Le jardin intérieur, sur lequel
s'ouvrent tous les jardins,
protège du bruit de la ville.*



CRÉATION

DE 20 HABITATIONS BBC GROUPÉES

Brioude / Haute-Loire

PRIX DÉPARTEMENTAL - 43

Maître d'ouvrage

SA HLM LE FOYER VELLAVE

Maîtres d'œuvre

ATELIER D'ARCHITECTURE SIMON TEYSSOU, J.L. DAUREIL

Le programme prévoyait la conception de maisons individuelles ou doubles desservies par une voie centrale, l'architecte oriente le projet vers un habitat groupé plus complexe, partageant des espaces extérieurs communs reliés par des cheminements piétons. La localisation de la rue principale en limite parcellaire nord anticipe l'éventuelle urbanisation de la parcelle voisine afin d'éviter la multiplication des voies. Elle permet aussi de libérer l'emprise sud du terrain pour développer le projet articulé selon 3 principes : un front bâti continu le long de la voie nord, juxtaposant 13 habitations aux typologies variées, une implantation centrale, en équerre,

de 3 habitations et d'une dépendance, un alignement de 4 habitations en accession à la propriété, groupées 2 par 2.

Des auvents abritant les garages, et parfois un atelier ont été préférés à des garages fermés. Toutes les habitations sont prolongées par un espace extérieur et sont conçues selon des principes bioclimatiques, dépassant ainsi la réglementation thermique en vigueur pour une labellisation BBC RT 2005. L'énergie solaire passive est favorisée par l'orientation des volumes, les murs de refend sont construits en béton afin de compenser l'absence d'inertie thermique de l'ossature bois, améliorant ainsi le confort d'été. Les surfaces étanches ont été limitées au maximum pour une meilleure gestion des eaux de pluies. Les clôtures en châtaignier remplacent avantageusement le grillage à maille soudée, trop souvent utilisé.



L'alignement bâti le long de la voie principale.



Des auvents se substituent aux garages, associés à un espace de rangement fermé.



CONSTRUCTION DE SIX PAVILLONS

Saint-Paul-des-Landes / Cantal

**MENTION
DÉPARTEMENTALE - 15**

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE ST-PAUL-
DES-LANDES, LOGISENS,
OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU CANTAL

Maître d'œuvre

ATELIER
D'ARCHITECTURE
SIMON TEYSSOU

Le lotissement " Les Rives du Caroffe ", regroupe 14 logements à l'interface entre le centre ancien, le quartier du Fortet et la Cité des Rives du Caroffe. Une zone humide traitée en noue constitue la ligne directrice de l'aménagement, les voies et cheminements s'inscrivant en parallèle. Les 6 logements sociaux réalisés s'inscrivent dans la simplicité du plan masse, dans une économie de moyens que traduisent la volumétrie et le choix de matériaux.



*La teinte sombre
des volumes favorise
l'insertion du projet sur
un fond très végétal.*



*L'opération se développe en
contrebas du cœur de village
et s'adapte aux contraintes
topographiques.*

TRANSFORMATION EN LOGEMENTS SOCIAUX

d'un ancien cinéma / Saint-Maurice-de-Lignon

**MENTION
DÉPARTEMENTALE - 43**

Maître d'ouvrage

**OPAC 43, COMMUNE DE
ST-MAURICE-DE-LIGNON**

Maître d'œuvre

PIERRE RASCLE

L'objectif de l'opération est double avec la mise en valeur du patrimoine communal et la production de logements sociaux pour des personnes âgées en centre bourg, proches des commerces et services.

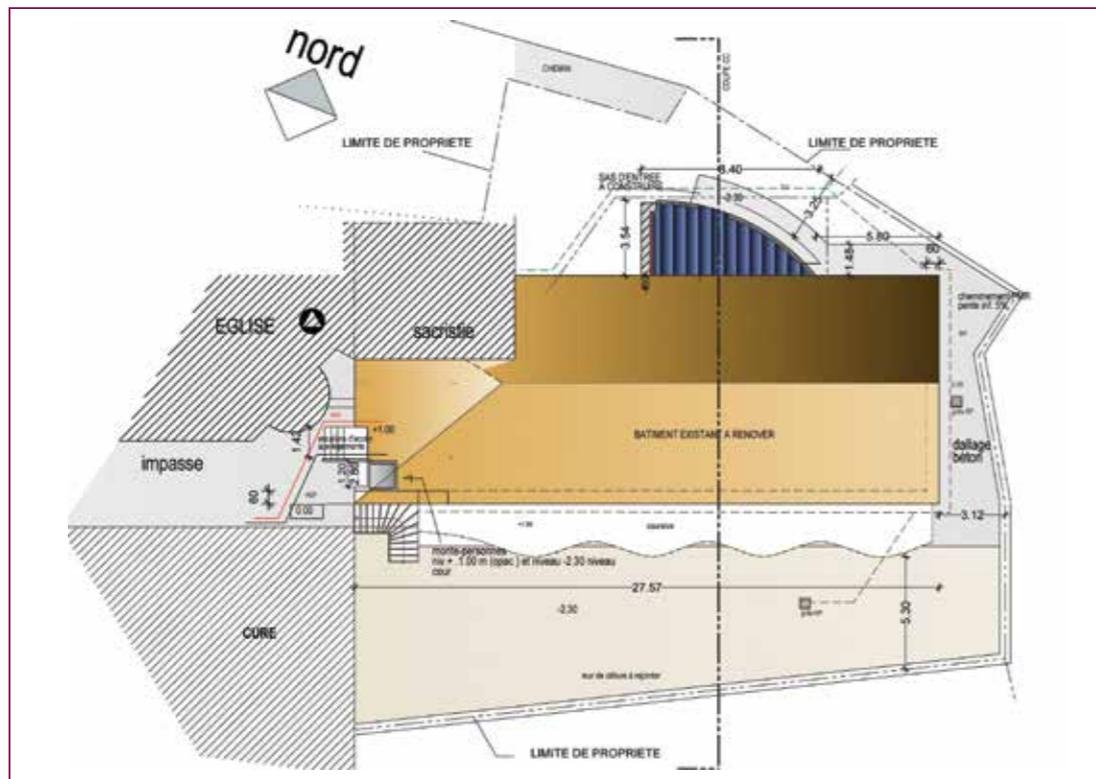
Des salles de réunion sont aménagées en rez-de-chaussée et bénéficient de l'ouverture sur la cour. 4 logements, de 46 à 49 m² sont créés à l'étage et ouverts sur une coursive commune sinusoïdale rapportée sur la façade. Quatre loggias offrent des espaces privés modulables par un système de claustras réglant à volonté les vues et la lumière.



La coursive de l'étage fait office de protection solaire pour les salles du rez-de-chaussée.



Les claustras mobiles assurent l'intimité des logements.



FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

« La Passerelle » / Issoire / Puy-de-Dôme

**MENTION
DÉPARTEMENTALE - 63**

Maître d'ouvrage

ISSOIRE COMMUNAUTÉ

Maître d'œuvre

**MTA, MARCILLON
THUILIER ARCHITECTES**

L'opération propose 52 logements répartis du T1 au T4 sur un site à la transition de la ville et d'un vaste parc. Le projet réinterprète la géométrie des bâtiments voisins, notamment les lignes brisées de faîtages. La résidence se fragmente en deux volumes, l'un dense et haut, à l'échelle du parc sur lequel il s'ouvre, l'autre plus bas, dans le respect du bâti proche, mais aussi pour ne pas occulter la lumière sur cour. La faille entre les deux volumes assure la transparence entre le parc urbain et la cour de la résidence, où la cheminée de briques, vestige industriel, a soigneusement été conservée.

La mise en œuvre de bois de mélèze en façade, évoque la situation de transition entre ville et nature et perpétue une habitude constructive autour du parc.

À l'intérieur, le béton est partiellement conservé apparent afin d'améliorer l'inertie thermique. L'aménagement des logements, notamment les plus petits, relève presque de la conception navale : cuisine escamotable derrière des panneaux mobiles, meubles amovibles... pour une gestion subtile d'une superficie restreinte.



L'inflexion de la façade sud dégage un espace d'accès généreux. À l'arrière, la cheminée en briques de l'ancienne usine est conservée.



Les logements sont conçus avec soin, dans le souci d'optimiser la place disponible.



RÉSIDENCE LES SIX COLLINES

Beaumont / Puy-de-Dôme

**MENTION
DÉPARTEMENTALE - 63**

Maître d'ouvrage

OPHIS DU PUY-DE-DÔME

Maître d'œuvre

ILOT ARCHITECTURE

La résidence achève le programme constructif de la ZAC de la Mourette et elle profite de la proximité des équipements récemment construits.

Le bâtiment accueille un local communal en rez-de-chaussée, lieu de rencontres des habitants du quartier, et 18 logements locatifs du T2 au T4, pour un programme innovant basé sur la mixité intergénérationnelle. Un logement est destiné à des étudiants en colocation qui s'engagent à assurer une présence auprès de personnes âgées ou handicapées non dépendantes, vivant également dans la résidence.

La volumétrie du bâtiment traduit cette mixité, avec un volume double accolé, différencié par la mise en œuvre des bardages bois. Tous les logements bénéficient d'une double orientation, ainsi que d'ouvertures toute hauteur afin de profiter du panorama. Le traitement graphique des façades est affirmé par la composition des loggias et des protections solaires qui les accompagnent.

Le projet avait été distingué, dès la conception, par la Région Auvergne et l'ADEME pour ses qualités architecturales et environnementales.



La façade ouest est composée de loggias ouvertes sur l'espace public et au-delà sur la chaîne des puys.



L'accès au bâtiment est identifié par le porte-à-faux inscrit dans le volume secondaire.

CLERMONT-FERRAND - 63

RÉSIDENCE LE CÉDRE BLEU

Maître d'ouvrage :
SCIC AUVERGNE BOURBONNAIS

Maître d'œuvre :
VINCENT BRUGEROLLES

Le projet propose une densification mesurée et une mixité d'habitat, afin d'assurer l'intégration de la nouvelle opération dans un quartier assez hétérogène, composé de pavillons individuels de petits immeubles. Edifié sur quatre niveaux, l'immeuble collectif en alignement sur rue offre une image urbaine forte, tempérée par une implantation en retrait et en léger contrebas. À l'avant des balcons, les écrans verticaux animent la façade par leur rythme aléatoire et préservent l'intimité des logements.



THIERS - 63

RÉSIDENCE MANCEL CHABOT

Maître d'ouvrage :
AUVERGNE HABITAT

Maître d'œuvre :
ALEXIS MAGNIER

Le projet, situé en secteur sauvegardé, est intégré au programme de rénovation urbaine de la ville. Construit dans une « dent creuse » le programme de 5 logements locatifs est implanté sur un terrain à très fort dénivelé, dans le quartier Saint-Jean. La reconstruction conserve l'alignement des fronts bâtis côté rue et côté vallée et reprend les pentes de toits des immeubles mitoyens. Ces contraintes n'ont pas empêché une écriture architecturale contemporaine avec l'utilisation de bardage cuivre à joint debout, la création d'ouvertures verticales ou l'accroche d'un bow-window ouvert sur la Durolle.



MEAULNE - 03

OPÉRATION DE LOGEMENTS

Maître d'ouvrage :
ALLIER HABITAT

Maître d'œuvre :
FRANÇOIS DELAMARE

L'intervention permet de reconstituer le tissu ancien en cœur de village sur un périmètre affecté par une forte dégradation du bâti. L'opération, composée de 14 logements et d'un local commercial, conserve et restitue les alignements sur rue au nord, et s'ouvre au sud sur des espaces verts. La reprise fidèle des volumétries et typologies bourbonnaises locales, proportions, pentes et lucarnes de toit, escalier extérieur en pignon... assure la bonne intégration de l'ensemble à quelques dizaines de mètres de l'église.



BERTIGNAT - 63

CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE BERTIGNAT

Maître d'œuvre :
BORIS BOUCHET

La construction de ces 3 logements (deux T2 et un T4) constitue la première opération de l'éco-hameau de Bertignat. Le plan est fondé sur un principe de décalage assurant à chaque logement un ensoleillement maximum et une double vue sur les crêtes du Forez à l'est et sur le village au sud. Les logements sont accessibles au nord par la coursive de l'étage, y compris le T4, développé en duplex inversé. Le rez-de-jardin est également occupé par une pièce commune faisant office de laverie et par la chaufferie bois collective.



CEYRAT - 63

ZAC DE BOISVALLON

Maitres d'ouvrage:
OPHIS DU PUY-DE-DÔME,
CLERDÔME

Maitres d'œuvre:
RAUCH MOURAIRE RESSOUCHE,
ARCHITECTURE ET URBANISME ;
FOURY ROUL ARCHITECTES,
AGENCE DESPAYSAGES

La ZAC de Boisvallon prolonge sur 18 hectares un faubourg de Ceyrat et propose un nouveau quartier où la vue sur Clermont constitue l'un des atouts majeurs. Les opérations du Puy (21 logements) et de la Carrière (18 logements) s'organisent à partir du paysage pour préserver le caractère rural du lieu. Les liaisons piétonnes assurent la couture avec les quartiers voisins et structurent les implantations du bâti. Les maisons affirment leur urbanité par l'économie de leur emprise et leur composition en bande ou groupée.



ROMAGNAT - 63

RÉSIDENCE ANDRÉ GUINARD

Maitre d'ouvrage:
LOGIDÔME

Maitre d'œuvre:
ATELIER IMAGINE

L'opération composée de 14 logements BBC est fragmentée dans la pente orientée nord-sud, afin de s'adapter au relief et aux volumes bâtis à proximité. Les logements présentent tous une double ou une triple orientation. L'isolation renforcée, les toitures partiellement végétalisées, la chaufferie collective avec production d'eau chaude solaire, assurent d'excellentes performances énergétiques à la résidence qui doit être prochainement agrandie.



CLERMONT-FERRAND - 63

80 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX

Maitres d'ouvrage:
LOGIDÔME, DOMIA

Maitres d'œuvre:
FRANK SABATIER, BRUNO BRUN

L'opération s'inscrit dans une stratégie de densification de la périphérie du centre ville.

Le programme comporte 64 logements locatifs et 16 logements en accession à la propriété répartis dans quatre bâtiments : deux bâtiments de cinq niveaux implantés le long des deux avenues, un bâtiment de quatre niveaux en limite nord de la parcelle et une tourelle de cinq niveaux en cœur d'îlot. La grande majorité des logements bénéficie d'une double orientation est et ouest et tous disposent de balcons, loggias ou terrasses.



MAISON INDIVIDUELLE

La Capelle del Fraise / Cantal

**PRIX
DÉPARTEMENTAL - 15**

Maître d'œuvre :

SIMON TEYSSOU

Le projet s'inscrit discrètement dans le paysage et explore toutes les facettes d'une démarche architecturale bioclimatique exemplaire.

L'habitation s'organise sur un principe simple.

Au nord, une partie maçonnée, partiellement enterrée dans la pente, regroupe les espaces de services : cuisine, salle de bains, rangements divers.

Au sud le volume en bois s'ouvre sur la vallée et accueille les pièces de vie : séjour, chambres, bureau.

À la jonction des deux volumes, l'espace de circulation distribue l'ensemble.

La toiture terrasse végétale, essentielle à cette insertion remarquable, complète l'inertie générée par la composition du plan et l'implantation.

Les apports solaires passifs sont largement assurés par les vitrages sud toute hauteur qui offrent un panorama exceptionnel sur la vallée du Veinazes. L'isolation soignée, réalisée en ouate de cellulose et chanvre permet également de limiter les besoins en chauffage : le poêle positionné en partie centrale suffira amplement.

Les essences choisies pour le bois favorisent les filières locales : douglas pour la structure et mélèze pour le bardage à couvre joint.



La façade sud, largement vitrée, absorbe tous les apports solaires et cadre la vue sur la vallée.



L'entrée est abritée par un espace tampon qui permet également de stocker le bois de chauffage.



TRANSFORMATION

D'UN GARAGE AUTOMOBILE EN LOGEMENT

Le Puy-en-Velay / Haute-Loire

PRIX DÉPARTEMENTAL - 43

Maître d'œuvre :

ATELIER DAVID FARGETTE

Comment créer une maison confortable et performante en centre ville, dans un ancien garage automobile ?

Le projet conserve l'enveloppe et les ouvertures existantes au nord sur la rue, préservant ainsi la typologie originale du bâtiment.

Les pièces de vie se développent autour d'un patio central qui distribue au rez-de-chaussée et à l'étage la lumière naturelle

qui faisait défaut. Le patio permet également la création d'un espace extérieur abrité, bienvenu pour le confort de cette nouvelle maison de ville. Protégé des déperditions thermiques par la mitoyenneté sur 3 des quatre façades, le volume se prêtait bien aux économies d'énergie et aux exigences d'un label BBC, obtenu par une isolation rigoureuse des parois et par l'utilisation d'une VMC double flux.

Les nouveaux occupants disposent aujourd'hui d'un logement indépendant en centre ville, économe en énergie, sans vis-à-vis, accompagné d'une terrasse et d'un garage. Un objet rare...



La façade sur rue est transformée à minima.



Le patio distribue la lumière dans les pièces de vie et constitue un espace extérieur protégé de la ville.



ABREST - 03

MAISON INDIVIDUELLE

Maître d'œuvre :
STÉPHANE PICHON

Cette maison, implantée dans un lotissement, a été pensée pour bénéficier de toutes les vues d'un site remarquable ouvert sur les monts d'Auvergne.

La lumière, les vues cadrées sur le grand paysage, le bien-être de ses habitants, la sensation de confort ont été les lignes directrices de ce projet.



THIÉZAC - 15

MAISON INDIVIDUELLE

Maîtres d'œuvre :
**SACHA ROUBINE CHEYLUS ET
CHARLOTTE COUDERC**

Cette construction contemporaine a été imaginée comme une cabane, déclinant économie et simplicité avec l'idée de faire « au minimum ».

Une boîte bardée en douglas enveloppe une dalle et un mur-voile en béton banché positionné en partie centrale de l'habitation. La structure de la maison et ses lignes basiques s'affirment de façon très contemporaine dans un paysage préservé que cadrent rigoureusement les ouvertures de la façade est.

La volonté de faire simple, guidée par une conception adaptée permet effectivement l'économie, avec un coût affiché de 900 € TTC / m².



MOUSSAGES - 15

MAISON INDIVIDUELLE

Maître d'œuvre :
DAVID CHASTAIN

Située aux abords de l'église romane de Moussages, le projet s'inscrit dans un paysage bâti traditionnel.

L'extension comprend deux volumes de constitution différente et prolongent le pignon ouest du bâtiment existant. Les volumes restent compacts et modestes en lien direct avec celui-ci.

L'élément de liaison est totalement vitré, tandis que l'extrémité ouest, couverte de cuivre pré-patiné vert préserve plus d'intimité, malgré une large baie ouverte sur le jardin.



ISSOIRE - 63

MAISON INDIVIDUELLE

Maître d'œuvre :
ATELIER4 / J.J. ERRAGNE

Le projet s'implante sur le rebord d'un plateau, avec la volonté était de créer un habitat performant d'un point de vue environnemental et énergétique.

La maison épouse la pente du terrain, le volume principal très linéaire développe une façade largement vitrée orientée plein sud. L'utilisation des vitrages à lames d'argon permet de récupérer l'énergie solaire en système passif, les toitures terrasses bioclimatiques, un écran végétal en aval de la maison offrent un ensemble de solutions qui s'inscrit dans un acte architectural contemporain.



CLERMONT-FERRAND - 63

MAISON

“ CAPUCINE ”

Maitre d'œuvre :
MINES ARCHITECTES/ B. REYNE

Le petit terrain, en plein cœur de l'agglomération clermontoise, proche des services et bien orienté constituait une opportunité recherchée.

Le projet s'intègre dans un ensemble de constructions existantes, reprend l'alignement et la forte déclivité de la rue par un socle en béton qui accueille les pièces techniques. L'habitation réalisée en ossature bois est posée sur ce socle en limite sud et est libérant ainsi un maximum de place pour les espaces extérieurs : 150 m² pour une superficie totale de 216 m².

La conception des espaces de vie, en demi-niveaux permet l'accès direct à la terrasse sud et au jardin au nord.



CHAMALIÈRES - 63

RÉHABILITATION ET EXTENSION

DU CHÂTEAU DES SAULCES

Maitre d'œuvre :
FRANK SABATIER

L'enjeu de la réhabilitation de ce domaine, considérablement remanié au XIX^e et XX^e siècle était de retrouver une cohérence architecturale tout en proposant des espaces de vie confortables.

L'intervention la plus lourde a consisté en la création d'une nouvelle entrée en double hauteur, permettant une distribution plus adaptée.

Une piscine se développe le long du bief de la Tiretaine, abritée sous une structure largement vitrée et ouverte sur le parc.



INDEX

VALEURS D'EXEMPLES®

2013

Edito		3			
Intro		5			
Palmarès de l'architecture et de l'aménagement		6			
Le jury du palmarès 2013		7			
• PROGRAMMATION URBAINE ET URBANISME OPÉRATIONNEL - 2 000 HABITANTS					
Prix départemental 63	Ecohameau de Bertignat / Puy-de-Dôme	8			
• PROGRAMMATION URBAINE ET URBANISME OPÉRATIONNEL + 2 000 HABITANTS					
Prix départemental 15	Restructuration de l'îlot Saint-Géraud, Aurillac / Cantal	10			
Prix départemental 63	Schéma directeur du campus des Cézeaux et aménagement paysager, Aubière / Puy-de-Dôme	12			
• PROGRAMMATION URBAINE ET URBANISME OPÉRATIONNEL +/- 2 000 HABITANTS					
	Schéma d'aménagement des abords de l'abbatiale Ste-Austremoine, Issoire / Puy-de-Dôme	14			
	Recomposition du centre bourg, Saint-Ilvide / Cantal	14			
• ESPACE PUBLIC - 2 000 HABITANTS					
Prix régional	Aménagement du sanctuaire, Corent / Puy-de-Dôme	16			
Prix départemental 15	Aménagement d'un ponton et d'un observatoire ornithologique au lac du pêcheur, Chavagnac / Cantal	18			
• ESPACE PUBLIC + 2 000 HABITANTS					
Prix régional	Réhabilitation de la zone humide, Lac d'Aydat / Puy-de-Dôme	20			
• ESPACE PUBLIC +/- 2 000 HABITANTS					
	Aménagement du site de Lanau / Cantal	22			
	Aménagement d'espaces publics, Auzers / Cantal	22			
	Aménagement des abords du presbytère, Saint-Sauves d'Auvergne/ Puy-de-Dôme	23			
	Extension du parc Montgroux, Cébazat / Puy-de-Dôme	23			
• CONSTRUCTION PUBLIQUE ET LIEU DE TRAVAIL					
Prix régional	IADT, Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme	24			
Prix départemental 15	Réhabilitation de la médiathèque d'Aurillac / Cantal	26			
Mention 15	Centre routier départemental, Cayrols / Cantal	28			
Mention 43	Lycée agricole Georges Sand, Yssingaux / Haute-Loire	30			
Mention 63	Espace culturel " Les Justes ", Le Cendre / Puy-de-Dôme	32			
Mention 63	Espace rural de services de proximité, Marsac-en-Livradois / Puy-de-Dôme	34			
Mention 63	Extension et restructuration de l'EHPAD, Arlanc / Puy-de-Dôme	36			
	Les jardins du Bost - Réhabilitation de la ferme modèle, Bellerive-sur-Allier / Allier	38			
	École et garderie, Ydes / Cantal	38			
	Réhabilitation de la piscine en centre culturel et locaux associatifs, Aurillac / Cantal	39			
	Surélévation du pôle tertiaire - Village d'entreprises du bassin d'Aurillac, Aurillac / Cantal	39			
	Maison médicale, Sauxillanges / Puy-de-Dôme	40			
	Centre d'hébergement Clair Matin, Saint-Ours-Les-Roches / Puy-de-Dôme	40			
	Équipement sportif, Maringues / Puy-de-Dôme	41			
	Construction de la mairie, de l'école et d'un espace culturel, Corent / Puy-de-Dôme	41			
	Centre hospitalier Estaing, Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme	42			
	Médiathèque Aimé Césaire, Blanzat / Puy-de-Dôme	42			
	Pôle jeunesse et maison du tourisme, Celles-sur-Durolle / Puy-de-Dôme	43			
	Résidence d'artistes et centre culturel, Saint-Sauves d'Auvergne / Puy-de-Dôme	43			
• HABITAT COLLECTIF					
Prix régional	Résidence Victor Duruy, Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme	44			
Prix régional	Résidence Barbier Daubrée, Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme	46			
Prix départemental 43	Création de 20 habitations BBC groupées, Brioude / Haute-Loire	48			
Mention départementale 15	Construction de 6 pavillons, Saint-Paul-des-Landes / Cantal	50			
Mention départementale 43	Transformation en logements sociaux d'un ancien cinéma, Saint-Maurice-de-Lignon / Haute-Loire	52			
Mention départementale 63	Foyer de jeunes travailleurs " La Passerelle ", Issoire / Puy-de-Dôme	54			
Mention départementale 63	Résidence les 6 collines, Beaumont / Puy-de-Dôme	56			
	Résidence Le Cèdre Bleu, Clermont-Ferrand/ Puy-de-Dôme	58			
	Opération de logements, Meaulne/ Allier	58			
	Résidence Mancel Chabot, Thiers/ Puy-de-Dôme	59			
	Construction de 3 logements locatifs sociaux, Bertignat/ Puy-de-Dôme	59			
	ZAC de boisvallon, Ceyrat/ Puy-de-Dôme	60			
	80 logements collectifs sociaux, Clermont-ferrand/ Puy-de-Dôme	60			
	Résidence André Guinard, Romagnat/ Puy-de-Dôme	61			
• HABITAT INDIVIDUEL					
Prix départemental 15	Maison individuelle, La Capelle del Fraisse / Cantal	62			
Prix départemental 43	Transformation d'un garage automobile en logement, Le Puy-en-Velay / Haute-Loire	64			
	Maison individuelle, Abrest / Allier	66			
	Maison individuelle, Moussages / Cantal	66			
	Maison individuelle, Thiézac / Cantal	67			
	Maison individuelle, Issoire/ Puy-de-Dôme	67			
	Maison " Capucine ", Clermont-Ferrand/ Puy-de-Dôme	68			
	Réhabilitation du château de Saulces, Chamalières/ Puy-de-Dôme	68			
Index					70
Les CAUE					72
Remerciements					75

LES CAUE D'Auvergne

L'Union régionale des CAUE d'Auvergne est une association loi 1901 qui fédère les quatre CAUE de la région. Elle a pour objet de coordonner l'action des CAUE dans leurs relations auprès des instances régionales et de promouvoir et organiser des actions de sensibilisation ou de formation.

Issus de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement sont mis en place dans 92 départements métropolitains et d'outre-mer, à l'initiative des Conseils généraux. Ils sont regroupés au sein de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE), lieu d'échanges et de valorisation des expériences départementales.

Les CAUE d'Auvergne sont gérés par un conseil d'administration de manière indépendante. Dans leurs missions de formation, d'information et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, ces organismes demeurent les interlocuteurs privilégiés des élus. Toutefois, les CAUE hors du champ concurrentiel et de la maîtrise d'œuvre, ne peuvent combler la demande d'ingénierie territoriale, aujourd'hui en très forte progression. Ils participent cependant aux expériences localement initiées par le parc naturel régional Livradois-Forez et le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Acteurs culturels, les CAUE d'Auvergne confortent leur engagement auprès du milieu scolaire et universitaire, aident les jeunes à devenir les responsables de demain et favorisent un apprentissage de la citoyenneté.

Après plus de 30 ans d'existence, les CAUE d'Auvergne demeurent les militants de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale et les promoteurs d'un développement raisonné. Ils sont des lieux neutres de conseil et d'échange. Leurs équipes travaillent à la cohérence des projets et des territoires, respectent les acteurs et la mémoire des lieux et proposent des réponses simples et contemporaines.

Un service tout public, un vrai métier de conseil !

Les quatre CAUE d'Auvergne ont pour mission de :

- Conseiller les particuliers sur le choix d'un terrain, sur tout projet de construction et de rénovation, en site urbain ou rural,
- Développer la connaissance de l'environnement bâti et des paysages,
- Informer sur les démarches, rôles et missions des différents services administratifs et des professionnels,
- Accompagner les collectivités locales dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement,
- Orienter les porteurs de projets spécifiques pour la création ou la réhabilitation d'hébergements touristiques, de bâtiments agricoles, de commerces et du petit patrimoine,
- Éveiller les jeunes à la notion d'espace, d'architecture et d'environnement,
- Promouvoir une architecture contemporaine et un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect du patrimoine.

Porté par l'Union Régionale des CAUE d'Auvergne, le palmarès « Valeurs d'exemples® » 2013 a été réalisé en étroite collaboration avec plusieurs partenaires :

- L'Ordre des Architectes d'Auvergne
- La Maison de l'Architecture d'Auvergne
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne

Ont contribué au financement du palmarès « Valeurs d'exemples® » 2013 :

- L'Union Régionale des CAUE
- Le CAUE du Puy-de-Dôme
- L'Ordre des Architectes d'Auvergne
- La Maison de l'Architecture d'Auvergne
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne

REMERCIEMENTS

En Auvergne, l'Union régionale des CAUE, l'Ordre des Architectes, la Maison de l'Architecture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, remercient l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre qui ont participé au Palmarès « Valeurs d'exemples® ». Ils expriment leur gratitude au comité de pilotage du palmarès, aux membres du jury et aux services de l'État, pour leur disponibilité et leur expertise.

L'ouvrage « Valeurs d'exemples® » est édité par L'Union Régionale des CAUE d'Auvergne. Il est disponible dans les CAUE des quatre départements.

« **VALEURS D'EXEMPLES®** »
À SUIVRE...

Coordination :

Pour le CAUE 63 : Michel Astier, Christine Descœur, Marie-France Marmy, Jean Roques, Stéphane David, Christophe Camus,
Pour le CAUE 03 : Jocelyne Grenier,
Pour le CAUE 15 : Marie-Françoise Christiaens,
Pour le CAUE 43 : Charlotte Bauzac
Pour la DRAC Auvergne : Marilynne Doutre,
Pour l'Ordre des Architectes d'Auvergne : Karine Enjolras,
Pour la Maison de l'Architecture : Christian Cagnol.

Photographies :

Les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage ont fourni les photographies.

© Vincent Calloud (lycée Georges Sand, Yssingeaux)

© Joël Damase (Espace culturel « les Justes », le Cendre, Foyer de jeunes travailleurs, Issoire)

© Michel Astier (Zone humide du lac d'Aydat)

© Christophe Camus (autres photographies)

Conception graphique :

Agence Qui Plus Est - Clermont-Ferrand

Impression :

Fusium Imprimerie - Lezoux

Ouvrage édité sur papier certifié FSC.

Tous droits réservés.

Dépôt légal, juin 2013.

N° ISBN : 979-10-90834-04-0

Valeurs d'exemples

Urbanisme opérationnel

Aménagement urbain

Construction publique et lieu de travail

Habitat collectif

Habitat individuel

A
U
V
E
R
G
N
E

CAUE du Puy-de-Dôme
Maison de l'Habitat
129, av. de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél: 04 73 42 21 20
contact@caue63.com



Union Régionale
des CAUE
D'Auvergne

conseil
architecture
urbanisme
environnement
P U Y - D Ô M E

Prix : 12 euros